26 FÉVRIER 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2024/02-14 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME AU SAMOA : PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

1. Conformément à la décision BOD/2023/07-01, prend note des facteurs favorables à la transformation du système au Samoa, y compris ceux jugés hautement prioritaires, selon les indications de l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/02 DOC 7 et de l'examen de la qualité du Secrétariat à l'annexe 2.
2. Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat du Samoa, reproduit à l'annexe 4.
3. Invite le Samoa à présenter une requête de financement pour la transformation du système d'un montant pouvant atteindre 2 500 000 dollars et approuve une prolongation à cet effet au plus tard au 30 septembre 2024, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et selon les paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE présentés au tableau 1.

Tableau 1 : Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat
(tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre du financement pour la transformation du système	2 500 000
b.	**Facteurs favorables hautement prioritaires*** ▪ Données et éléments probants ▪ Volume, équité et efficience des dépenses publiques consacrées à l'éducation	
c.	**Domaines d'action des financements du GPE :** ▪ Premières années de base ▪ Progressions et transitions centrées sur l'apprenant ▪ Collaboration et communautés	

* Résumé établi à partir du Pacte de partenariat. Pour plus de détails, voir l'annexe 4.